



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2024

**Objet de la délibération**

**OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2025**

Le douze décembre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU pouvoir à Philippe PERRONNO.

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Pascal LE LIBOUX désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement

**N° 2024.12.021**

## **OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2025**

**Rapporteur : Pascal LE LIBOUX**

Comme tous les ans, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'ouverture des commerces le dimanche pour l'année suivante après consultation des organisations syndicales.

Lors de la réunion de « gouvernance commerce » qui s'est tenue le 7 novembre dernier à Lorient Agglomération, aucune commune n'a formulé le souhait d'ouvrir plus de 5 dimanches par an en 2025. Aussi, Lorient Agglomération n'a pas besoin de délibérer sur le sujet. Seules les communes concernées y sont assujetties. Lanester et Lorient souhaitent ouvrir uniquement 4 dimanches en 2025. Hennebont souhaiterait s'aligner sur cette position.

Le tronc commun reste les soldes d'été, et minimum trois dimanches avant Noël.

La Ville d'Hennebont doit donc se positionner sur ces dates. Il est proposé de permettre l'ouverture des commerces QUATRE dimanches en 2025 à savoir :

- Le premier dimanche des soldes d'été soit le 29 juin,
- Les dimanches précédents les fêtes de fin d'année soit les 14, 21 et 28 décembre.

Seul le centre Leclerc a pour le moment sollicité une dérogation.

Les organisations syndicales ont été consultées le 06 novembre dernier et cinq réponses nous sont parvenues : la CFE-CGC, le MEDEF et la CPME 56 ont émis un avis favorable. En revanche, la CGT a répondu par un avis défavorable et la CFDT a émis le 07 novembre 2024 un avis défavorable en l'absence de concertation préalable.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis des syndicats,

**Vu** le positionnement de Lorient Agglomération en date du 07 novembre 2024,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 18 novembre 2024,

**Vu** l'avis de la Commission « Ressources » en date du 25 novembre 2024,

**Vu** le rapport présenté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** sur les dates d'ouverture proposées ci-dessus.

**Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour et 11 voix contre** (Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Aline LE FUR, Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 6 abstention(s)** (Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Valérie MAHÉ, Laure LE MARÉCHAL, Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 056-215600834-20241212-D202412021C-DE

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)